

## **Compte-rendu audio DiSI Grand Est / Organisations syndicales du 18/05/2020 à 14h00**

Cette réunion informelle fait suite à d'autres réunions précédentes concernant le confinement et maintenant le déconfinement. La dernière ayant eu lieu le 6 mai et la prochaine le 25 mai à la même heure qu'aujourd'hui sera une réunion au format CHSCT avec les représentations de l'administration et les élus du personnel.

Ce sera un CHS classique mais convoqué en urgence avec les mêmes personnes que pour les autres réunions. Les invitations ont été envoyées le matin même par mail. Ce CHS se tiendra évidemment en audio conférence et aura deux points à l'ordre du jour, le premier étant la désignation du secrétaire du CHS, et le deuxième point sera le Plan de Reprise d'Activité (PRA) de la DISI Grand Est. Les votes pour la désignation du secrétaire auront lieu malgré le format audio conférence. Contrairement aux réunions précédentes pendant la pandémie, cette rencontre aura un caractère plus officielle. Un dossier sur le PRA de la DISI sera envoyé aux OS dans les plus brefs délais.

La réunion d'aujourd'hui équivaut à un point d'étape pour la reprise de la DISI Grand EST et dans la mesure du possible il sera tenté de donner des réponses aux questions suscitées suite à ce PRA. Le PRA de la DISI Grand Est est conduit selon le même schéma que celui de la DGFIP, c'est à dire un principe de progressivité de la reprise de l'activité pour arriver à une reprise totale des fonctions, là où certaines ont été effectuées dans un périmètre « restreint ».

Le PRA concerne également les activités non prioritaires comme l'ado par exemple.

Le télétravail est exercé en proportion assez importante, et si c'est possible pourrait même être développé. Il n'est cependant pas interdit d'exercer une alternance entre télétravail et présentiel. Le point essentiel à cela est la mise en place de mesures barrière pour permettre un retour serein des collègues qui reprennent le travail sur site.

Cette action a été menée lors de la mise en place du PRA. Des produits tels que gels hydroalcooliques, lingettes, savon, alcool à 70° sont disponibles en quantité. Il s'agit là d'un gros sujet logistique, mais tous les sites en sont à priori pourvus. Cela concerne tous les sites ainsi que les CID excentrées.

### **Les mesures de spacialité et la prise en compte des mesures bâtimentaires pour pouvoir accueillir un nombre d'agents compatibles en respect avec les 4 m<sup>2</sup> par agent :**

Le retour des agents s'échelonne jour en jour et de semaine en semaine. Il évolue aussi avec le nombre de télétravailleurs qui doit être augmenté si possible. Les contraintes bâtimentaires concernent la capacité d'accueil des lieux, mais également les espaces restauration. Ces derniers ne peuvent rester ouverts qu'à la condition de discipline de la part de ses utilisateurs par le nettoyage avant et après usage des tables, chaises, micro-ondes ainsi qu'un respect de la distanciation physique en limitant le nombre de personnes présentes dans ces réfectoires.

A Reims et Strasbourg, le nettoyage a été renforcé pour les rambardes et les poignées. En l'absence de règles précises en matière de climatisation, celle-ci continue à fonctionner dans les locaux où

cela s'impose.

Un grand chantier de changement des filtres et de nettoyage a été entrepris. Il faut également s'assurer de la propreté des filtres, aérer les pièces plusieurs fois par jour.

Dans le cadre du PRA, la situation de chaque agent est prise en compte, ainsi les agents empêchés pour garde d'enfant ou fragilité restent en ASA. Les responsables des ESI ont édité des guides pour les mesures barrière et les distanciations physiques.

Les mêmes consignes sont également sur Ulysse.

Chaque agent a été contacté soit par son chef de service soit par le responsable de l'établissement pour l'informer de sa situation au 11 mai pour que le retour se fasse dans les meilleures conditions possibles. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes encore en zone rouge et que certaines situations, comme la garde des enfants, sont encore compliquées.

Concernant la reprise des CID excentrées, les études bâtementaires ont été menées par les sites qui nous hébergent.

Quelques chiffres mais à actualiser régulièrement : sur la totalité des agents environ 40 % sont présents, 32 % en télétravail, 12 % sont empêchés, (maladie, fragilité, enfants). Il reste un effectif disponible pour lequel des solutions pour une reprise d'activité seront trouvées. L'objectif étant que l'ensemble de nos collègues aient retrouvé une activité dans le cadre du PRA la semaine prochaine. D'une manière générale, les gens sont contents de revenir et cela se passe plutôt bien. Pour certains le confinement a été un peu compliqué .

A une semaine du déconfinement, le point d'étape doit être corroboré dans les jours à venir.

La parole est laissée aux représentants du personnel.

(Les questions des OS sont en gras.)

**En préconisant l'aération régulières des pièces, on fait entrer la chaleur ! Cela semble être une solution bancale. La climatisation est-elle vraiment une source de dispersion du virus ?**

Depuis le début de cette pandémie, on avance de semaine en semaine. Oui des scientifiques disent que le virus peut se trouver dans l'air, d'autres non. Mais on s'en tient au oui. Il y a un consensus établi parmi les scientifiques (médecins, chercheurs, épidémiologistes) la contamination se fait majoritairement par les gouttelettes et les postillons. On nous dit que la première source de contagion à environ 70 % est liée à des particules de salive et des gouttes de la sphère orl et la deuxième source importante (30 %) ce sont les mains, parce que ces gouttelettes leur tombent dessus. Il faut essentiellement s'en tenir à ces faits mais sans exclure à 100 % les autres sources. Un ventilateur ne rafraîchit pas mais brasse l'air et risque de diffuser lesdites gouttelettes. Il ne donne qu'une impression de bien-être là où la clim va diminuer la température. La clim fixe n'a jamais été interdite et sans elle, la canicule sera difficile à vivre. Par contre, il peut également y avoir un problème de légionellose. Ce qui est proscrit ce sont les ventilateurs à hauteur de visage et les blocs de clim mobiles.

Au début de la pandémie, il a cependant été conseillé qu'en attendant d'avoir plus d'informations à ce sujet, il valait mieux cesser tous les systèmes de climatisation. Aujourd'hui, une note du secrétariat général (SG) dit que les climatisations fixes peuvent être utilisées à condition de les faire vérifier à fond et de les entretenir.

Beaucoup de sites sont équipés de climatiseurs mobiles. Si ceux-ci sont retirés, les collègues ne

seront pas très heureux !

Les températures dans les bureaux ont toujours été source de conflits. Nous ne sommes pas égaux face à cela. Quoi qu'il en soit, nous procédons semaine par semaine, et ce qui est dit aujourd'hui ne vaut peut-être plus demain. Il se peut que l'on nous dise d'ici peu de temps, que les climatisations peuvent fonctionner quelque soit le modèle. En tout cas, ce qui est sûr, les ventilateurs sous toutes leur forme sont interdits. L'entretien des climatisations fixes a été entrepris et continuera.

Il est nécessaire d'aérer les pièces, 3X5 minutes / jour c'est ce qui est important. Le sujet c'est de recycler l'air et non le brasser.

Sur la clim mobile, le sujet sera encore analysé pour voir si on peut utiliser les blocs. Par un branchement extérieur peut-être cela serait possible. Concernant les climatisations dans les véhicules, il vaut mieux ne pas les utiliser et là encore privilégier l'aération autant que faire se peut.

**Nombre d'agents empêchés et disponibles mais forcés de rester en ASA voudrait savoir comment seront décomptés les jours de congé prélevés. Il s'estiment punis pour quelque chose qu'ils subissent.**

Personne n'est puni. Les non prioritaires ont été mis en ASA. Pour les prioritaires, le nombre d'agents a été adapté au besoin du PCA. Tout le monde n'a pas été en télétravail (pas le matériel non plus) mais on avait une charge de travail connue (qui est entrain d'augmenter). La note pour les jours de congés sera appliquée aux deux périodes qui ont été définies. Le prélèvement des jours de congé sera fait dans les semaines à venir, après s'être assuré que tout est bien saisi dans SIRHIUS. Depuis le 11 mai, on a changé de phase, et d'un début de déconfinement, on est maintenant passé à la reprise des activités. On essaie de trouver des solutions pour les collègues empêchés et notamment les personnes empêchées pour fragilité.

Que peuvent faire ces agents ? Du dépannage à distance ? Tout ne peut pas être fait mais quelques tâches ont pu être faites à distance lors du PCA par exemple.

Lors du PCA, on a essayé de travailler le plus souvent en mode guichet en essayant de limiter au maximum les déplacements des CIS/SIL. D'où le travail à distance et la dotation de PC portables. Ces ordinateurs ont été soclés en atelier ou à distance.

Mais les déplacements des CIS vont devoir reprendre avec le déploiement de W10 et la livraison de mopieurs. Et il y a aussi l'arrivée des stagiaires au premier juin et le 1<sup>er</sup> septembre et les mutations n'est pas loin. Lors des déplacements des CID/SIL, les mêmes contraintes sanitaires sont à respecter (gel hydraulique, distance) par les agents et les services. Une seule personne est autorisée par voiture et cela complique sérieusement la donne. Une seule personne par véhicule pose un problème et c'est par mesure de sécurité qu'il avait été demandé qu'un déplacement ne se fasse jamais par une seule personne. Dans cette situation, on revient en arrière et on fait courir un autre risque au conducteur pour d'autres raisons. On pourrait imaginer deux personnes dans un véhicule, l'une au volant et l'autre derrière en diagonale quand les véhicules le permettent. Les consignes sont claires mais les OS demandent à ce que ces consignes soient revues. Pourquoi pas faire porter un masque aux agents. Le DISI reposera la question mais croit connaître la réponse. Le sujet sera évoqué lundi en CHS s'il y a du nouveau.

**Au sujet du report des 5 jours de congé, y aura t'il un report pour les prendre ?**

Il n'y a rien d'écrit à ce sujet pour le moment.

**Y a-t-il du nouveau au sujet de la prime ?**

Le décret n° 2020 570 a été publié le 14 mai à ce sujet. Mais pas de note concernant la DGFIP. Serait-il possible de publier sur Ulysse une note à propos des 5 jours de congé retenus pour les périodes du 17 mars au 16 avril et du 17 avril au 31 mai. Histoire que les agents connaissent le nombre de jours de congés annuels encore disponibles. Il sera regardé ce qui peut être fait.

**La SNCF demande déjà à ses usagers de prendre les billets pour le mois de juin. Une collègue en télétravail est concernée. Y a-t-il une date butoir connue pour le télétravail ?**

Le télétravail continue au mois de juin et reste une modalité comme une autre. Le télétravail à

raison de 5 jours par semaine n'a pas vocation à durer ad vitam eternam. Il y aura des rotations entre présentiel et télé travail. 5 jours n'est pas une solution sur le long terme pour les agents. Mais à ce jour, il n'est pas question d'arrêter le télétravail le 31 mai.

**Concernant les mutations, y aura t'il un poste de A supplémentaire au siège ?**

La réponse est oui. Le mouvement des cadres A sort le 8 juin.

**A Reims, des agents en équipe sortent aux mêmes horaires et la distanciation est difficile à respecter à la pointeuse.**

Une deuxième pointeuse a été installée. Les horaires des équipes ont été étudiées. A quelle heure cela pose t'il problème ? Entre midi et deux, les équipes partent à des heures différentes. Pour la plage méridienne, la sortie se fait par l'extérieur. Le responsable aimerait savoir à quel moment il y a un risque, pour pouvoir y remédier. En cas de sortie simultanée, les personnes doivent respecter les distanciations. On est dans un monde d'adulte, un nombre très limité d'agents est concerné. Il faut que les personnes jouent le jeu et soient responsables. Ils ne sont pas obligés de pointer à 13h00 pile!! Là, on arrive un peu à la limite de l'exercice. Faut-il changer les horaires pour 6 personnes ? Le responsable s'assurera dès demain du respect des mesures de distanciation physiques lors de la sortie des équipes.

**Un collègue présent pendant toute la durée du PCA s'est vu refuser deux remboursements de frais de repas au motif qu'il a pris deux demies journées et pointé en dehors des heures préconisées pour pouvoir bénéficier des frais de repas. Serait-il possible de faire œuvre de bienveillance ?**

La note a été appliquée comme il se doit mais il faut donner le nom de la personne concernée au responsable de l'ESI pour examiner ce cas. Il n'est pas dit qu'il sera indemnisé pour autant.

**Le fait de devoir fournir des tickets de caisse de supermarché pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des frais de repas est quelque peu un empiétement sur la vie privée. Ne pourrait-on procéder comme pour la première période en ne demandant qu'une attestation sur l'honneur ?**

Là encore, la note est appliquée au sens strict, mais la discrétion est assurée et la confidentialité respectée.

**Quelles sont les consignes d'évacuation pendant cette période en cas de sinistre avec le nouveau fléchage ?**

Oui il n'est pas exclus que dans la panique, les personnes ne respectent plus le sens de circulation qui a été défini dans les établissements. Un exercice d'évacuation devra être prévu.

**Une personne empêchée pour fragilité ou en garde d'enfants restera en ASA au-delà du 2 juin. Il faudra probablement produire un justificatif pour les écoles. Une personne fragile (maladie grave) ne sera pas obligée de revenir travailler. L'idée est de trouver une solution de télétravail autant que faire se peut.**

**Jusqu'à quelle date ?**

Avant la fin du mois.

**Une personne en télétravail le restera t'elle jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire ?**

Nous sommes soumis à ce que dit le gouvernement, c'est à dire le 2 juin. A cette date, soit il n'y aura plus de virus et tout le monde revient, soit la progressivité et le travail à distance sont prolongés. Ce sont les propos du 1<sup>er</sup> Ministre.

Les personnes supposées comme fragiles sont en arrêt de travail ou en ASA, les ASA étant considérés comme des arrêts de travail. Une visite de reprise avec le médecin de prévention (par

téléconsultation) aura lieu avant la reprise de ces personnes et quoi qu'il en soit pour toute absence de fragilité supérieure à 3 semaines.

**Peut-on déposer les ordres de mission pour les remboursement des frais de repas ?**

Oui, les ordres de mission peuvent être déposés, et la validation peut durer un peu pour cause de service réduit mais certains collègues ont déjà été remboursés.

**Serait-il possible de laisser le portail ouvert entre le parking et l'entrée de l'ESI de Strasbourg pour éviter d'avoir à toucher le bouton du petit portail ?**

Cette demande ne sera pas satisfaite pour une question de sécurité. Du gel hydrialcoolique est disponible près des pointeuses, les collègues pourront s'en servir dès leur arrivée.

**L'échéance pour demander l'indemnité de départ volontaire (IDV) est fixée à fin juin. Au vu de la situation actuelle, est-il prévu un report de ce délai afin de ne pas gêner les personnes qui souhaitent en faire la demande ?**

Deux demandes ont été déposées et la date butoir est maintenue. La seule inconnue reste la différence entre l'IDV et la rupture conventionnelle pour profiter de la situation la plus avantageuse.

**Il semble que les consignes ne sont pas les mêmes sur l'ensemble des sites pour l'utilisation des distributeurs de café et des fontaines à eau par exemple. Le manque d'harmonisation entre les sites est gênant.**

Les consignes pour l'utilisation de la cafet sont claires, nettoyage et désinfection avant et après l'utilisation. Cela dépend aussi de la configuration des locaux, mais encore une fois, il s'agit de discipline individuelle.

Les distributeurs sont branchés à Strasbourg mais toutes les mesures sanitaires sont prises et du gel est disposé dans le local. Plutôt que d'interdire complètement, il vaut mieux sensibiliser et interpeller les gens. On ne peut pas tout surveiller et il faut trouver un fonctionnement qui fait appel à l'intelligence des gens et agir avec pédagogie. On peut aussi se permettre de passer la consigne aux collègues.

A Reims, les machines ont été débranchées sur avis du médecin, mais de toute façon, le prestataire ne se déplace pas pour le nettoyage et le remplissage.

Et pour le frigo et micro-ondes, la suppression de tous les outils en commun a été décidée. Il semblerait que ce soit une source potentielle de diffusion du virus.

Il ne s'agit pas de tout interdire et de priver les gens, mais de limiter les sources de contamination.

Si les consignes sont respectées, il n'y a pas de raison de fermer. Mais si ce n'est pas le cas l'harmonisation passera par la fermeture du local. Cependant, l'objectif est d'offrir le meilleur cadre de travail possible du moment que la sécurité est respectée.

Un CHSCT est convoqué pour le lundi 25 mai, uniquement les élus au CHSCT. Les organisations syndicales peuvent demander à faire convoquer des experts.